



DEMANDE DE TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez raccorder votre propriété au réseau public d'assainissement. Afin de nous permettre d'étudier votre projet, nous vous remercions de compléter, le plus précisément possible, ce formulaire de demande de travaux puis de nous le retourner par voie postale ou par mail en y joignant les pièces suivantes :

- Un **plan de situation, un plan de masse au 1/500^{ème} ou au 1/200^{ème}** coté indiquant l'implantation de l'immeuble sur la parcelle ainsi que l'emplacement du branchement désiré.
- Un **plan du sous-sol, du rez-de-chaussée et des étages au 1/50^{ème} ou au 1/100^{ème}**, avec indication des installations sanitaires et des diamètres d'écoulement et des pentes (Eaux usées et Eaux pluviales).
- Une **coupe** avec indication des niveaux, des chutes, des boîtes de nettoyage, des ventilations et des diamètres.
- Un **plan détaillant le mode de gestion des Eaux pluviales**.

Après réception de votre dossier et étude par un technicien, un chiffrage vous sera transmis par voie postale ou par mail.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom du Propriétaire :

Adresse du Propriétaire :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse e-mail :

Souhaitez-vous être contacté : par mail par courrier

Nom du Demandeur :

Adresse du Demandeur :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse e-mail :

Adresse des travaux :

Commune : Code postal :

Parcelle cadastrale n°:

Si votre propriété se situe dans un lotissement :

Nom du lotissement : N° Parcelle ou n° de Lot :

TYPE D'INTERVENTION SOUHAITEE

- Branchement neuf sur domaine public et autorisation de déversement des Eaux usées domestiques
Souhaitez-vous : un devis une estimation du coût des travaux/étude de faisabilité
- Autorisation de déversement des Eaux usées pour les immeubles en lotissement ou disposant déjà d'un branchement au réseau d'assainissement
- Sectionnement définitif d'un branchement existant

NATURE DE LA CONSTRUCTION A DESSERVIR

<input type="checkbox"/> Immeuble d'habitation	Nombre de logements : []
<input type="checkbox"/> Maison particulière	
<input type="checkbox"/> Etablissement public	Préciser : []
<input type="checkbox"/> Etablissement industriel	Préciser : []
<input type="checkbox"/> Autre (piscine privée,...)	Préciser : []

Un permis de construire a-t-il été déposé ? Oui Non

Si oui, n° de permis :

S'agit-il d'un raccordement d'un bâtiment actuellement sur un système d'Assainissement Non Collectif (ANC) :
 Oui Non

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA CONSTRUCTION

Profondeur du regard de visite en limite de propriété souhaitée : [] mètres (par rapport au niveau de la chaussée)
Ou altimétrie du fil d'eau (système de nivellement NGF – IGN69) : []

Pour les constructions à usage professionnel (restaurant, commerce, hôtellerie, enseignement, industrie...), préciser selon le cas :

Le nombre de repas par jour : []

Le nombre d'hôtes : []

Le nombre de W.C. / urinoirs : []

Le débit de rejet (eau industrielle) : []

Date de livraison prévisionnelle du bâtiment : []

Le soussigné déclare :

- Prévenir nos services au n° de téléphone suivant : 03.89.22.94.50 dès finalisation des travaux afin de procéder au contrôle de conformité du branchement vis-à-vis du Règlement d'Assainissement, en particulier la séparation des Eaux usées et des Eaux pluviales. **Si le contrôle n'a pas pu être réalisé, votre installation sanitaire risque d'être déclarée non-conforme au Règlement de Service de Colmar Agglomération, ce qui pourra engendrer des frais (pour la remise aux normes des équipements).**
- Avoir pris connaissance du Règlement de Service Assainissement de Colmar Agglomération (disponible sur simple demande auprès de la Colmarienne des Eaux ou téléchargeable sur www.colmarienne-des-eaux.fr) et se soumettre en tous points aux prescriptions de ce dernier.
- Respecter les Prescriptions techniques d'exécution du raccordement en domaine privé dont il reconnaît avoir pris connaissance (disponible sur simple demande auprès de la Colmarienne des Eaux ou téléchargeable sur www.colmarienne-des-eaux.fr).
- En cas de déversement d'eaux autres que domestiques, avoir été expressément autorisé par Colmar Agglomération, et, le cas échéant, avoir fait précéder ces installations par des systèmes de stockage ou de prétraitement adéquats (séparateur à graisses, féculés, ou hydrocarbures) dont le dimensionnement sera validé par la Colmarienne des Eaux.
- Etre entièrement responsable du mauvais fonctionnement de son installation, en cas de non-conformité.

A []

Le : []

Signature du demandeur :